

**DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**  
**COMMUNE DE THÉNEZAY**

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 NOVEMBRE 2012.

**NOMBRE DE**  
**CONSEILLERS**

:

EN EXERCICE

: 13

PRÉSENTS

: 10

POUVOIR

: 1

VOTANTS

: 11

L'AN DEUX MILLE DOUZE,  
Le treize novembre, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué,  
s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL:** 8 novembre 2012.

**PRÉSENTS:** Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, M. PROUST Jacky,  
Mme DAVAULT Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques,  
M. PASQUIER Thierry, Mme NOIRAUULT Danielle, M. SAIVRES Jean-François, M. BAUDOUIN Jean-Paul.

**Absents:** Mme BLAIS Angéline - Excusés : M. BOITARD Steeve et Mme Gaëlle PROUST-FLORISSON  
(Pouvoir à M. Jean-Jacques LÉON).

M. Thierry DEJONCKHEERE a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Projet de construction d'un nouveau centre de secours : estimation des locaux actuels par le service France Domaine, information suite à la visite du centre de secours de L'ABSIE, délibération sur la participation financière au projet, proposition de site d'implantation.
- Situation de la superette G20.
- Projet de restauration de la salle omnisports et financement.
- Info financement du projet sécurité-circulation.
- Renouvellement demande d'acquisition d'un tronçon de chemin rural à VALETTE (Mme G. BERGEON).
- Projet d'acquisition de terrains en vue d'aménagement de lotissement.
- Programme de travaux photovoltaïques : modification de la consultation (report date de réception des offres).
- Réalisation de l'inventaire des zones humides : désignation de membres pour constitution du groupe communal d'acteurs locaux.
- Proposition de mise à disposition de matériel (nettoyeur haute pression et groupe électrogène) par la Communauté de Communes : adoption des conventions correspondantes.
- Contrôles divers équipements et bâtiments communaux.
- Programme d'action éducative dans les écoles – Année 2012-2013 : modification délib. du 08.10.2012 (programme d'activités école « Germain RALLON »).
- Attribution d'une subvention à la section UNC (participation acquisition drapeau cantonal Déportés-S.T.O.).
- Ecritures comptables
- Recensement général de population 2013.
- Questions et infos diverses : remise de trophée à la Commune au titre de « l'entreprise citoyenne », situation et perspectives médicales, Info sur nouveaux membres à ajouter au comité « Animation – Loisirs et Fêtes », etc.
- Comptes-rendus des réunions de commissions, des comités consultatifs et du conseil communautaire.

Madame le Maire ouvre la séance et interroge les Conseillers municipaux sur d'éventuelles observations ou questions portant sur le compte rendu de la séance du 8 octobre 2012. En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et les Conseillers municipaux procèdent à sa signature.

Madame le Maire entame alors l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**D 105-2012 : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS À THÉNEZAY :**  
**FINANCEMENT DE L'OPÉRATION**

Après avoir :

-évoqué l'information générale apportée au cours de la séance du 8 octobre dernier sur un projet de construction de nouveau centre d'incendie et de secours à THÉNEZAY,  
-relaté la visite du centre de secours de L'ABSIE (visite opérée le 23 octobre, à laquelle ont participé les Communes de DOUX et THÉNEZAY) et présenté un ensemble de photographies prises sur les lieux, permettant d'apprécier le positionnement et la composition des locaux nécessaires, leur agencement et leur fonctionnalité ainsi que l'aménagement de leurs abords et zones de parking,

Madame le Maire rappelle que le service Départemental d'Incendie et de Secours des DEUX-SÈVRES (SDIS) a décidé la construction d'un nouveau centre de secours dans la Commune de THÉNEZAY.

Ce centre défend, en premier appel, les Communes suivantes : AUBIGNY, DOUX, LA FERRIÈRE EN PARTHENAY, LHOUMOIS, OROUX, PRESSIGNY et THÉNEZAY.

Le coût total de la construction est estimé à 800 000,00 € T.T.C. auquel s'ajoute la mise à disposition d'un terrain viabilisé par la Commune de THÉNEZAY.

Le principe retenu dans le cadre du financement de l'opération s'appuie sur la participation de plusieurs contributeurs :

- \*L'État au-travers du F.C.T.V.A.,
- \*Le Conseil Général des DEUX-SÈVRES,
- \*Les Communes défendues en premier appel par le centre,
- \*Le SDIS des DEUX-SÈVRES.

Les Communes défendues en premier appel participeront au financement de l'opération à hauteur de 20% du coût global de l'opération, soit pour un montant total de 160 000,00 €, réparti entre elles, au prorata de leurs populations respectives.

Sur ces bases, une convention détaillée définira la répartition de la participation entre chaque Commune, et le versement de la somme due sera étalé sur trois exercices budgétaires (de 2014 à 2016) :

- \*1/3 au 30 juin 2014,
- \*1/3 au 30 juin 2015,
- \*1/3 au 30 juin 2016.

Suite à cet exposé et invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de ses articles L.1424-1 et suivants, et R.1424-1 et suivants,

-Vu le projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à THÉNEZAY et la proposition portant sur les conditions de répartition du financement de l'opération entre l'ensemble des Communes défendues, en premier appel, par le centre de secours et d'incendie de THÉNEZAY,

par vote à main levée,

à l'unanimité :

-ACCEPTÉ le financement défini pour la Commune de THÉNEZAY dans le cadre de la construction d'un nouveau centre de secours et d'incendie sur son territoire,

-AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de financement correspondante (établie sur la base d'une participation calculée en fonction du nombre d'habitants, à savoir :  $50,11 \text{ €} \times 1489 \text{ habitants} = 74.614,00 \text{ €}$ , somme payable en trois fois, aux dates suivantes : 1/3 au 30 juin 2014, 1/3 au 30 juin 2015 et 1/3 au 30 juin 2015), étant entendu que la dépense sera inscrite au budget de chaque exercice considéré.

De plus, THÉNEZAY, en tant que Commune siège d'implantation du nouveau centre d'incendie et de secours :

-Apportera une subvention en capital correspondant à la valeur vénale des actuels locaux (soit un montant de 55 000,00 €, conformément à l'avis émis le 13 octobre 2012 par le service France Domaine).

-Cèdera au SDIS des DEUX-SÈVRES, et ce, à titre gratuit, un terrain viabilisé qui permettra l'implantation du nouveau centre d'incendie et de secours.

*Un ensemble de remarques ont été émises au cours du débat mené préalablement au vote :*

*-Madame le Maire signale qu'elle a été invitée par M. Jean-Luc DRAPEAU, Député et précédent Président du Conseil d'Administration du SDIS 79, à solliciter l'attribution d'une enveloppe parlementaire dans le cadre du financement assuré par la Commune.*

*-Jean-Jacques LÉON, remettant en question les modalités de financement de ce type d'opération, telles qu'elles ont été définies par le Conseil d'Administration du SDIS, rappelle qu'il ne suivra pas ce projet et s'abstiendra de toute prise de décision du fait de l'importance de la charge laissée à THÉNEZAY sachant que c'est aussi de THÉNEZAY que sont issus les effectifs des sapeurs pompiers volontaires. Il lui aurait semblé plus juste que la totalité de la dépense fût répartie sur l'ensemble des habitants des Communes concernées.*

*-Thierry DEJONCKHEERE exprime le même regret mais observe que la présence d'un centre d'incendie et de secours s'avère indispensable, sachant que la majorité des interventions opérées correspondent à des secours à la personne et que la situation médicale actuelle laisse craindre de possibles difficultés, à moyen terme, d'apport de réponse aux situations d'urgence. De plus, dans le cas où les secours ne seraient plus assurés par le centre de THÉNEZAY mais par les services de PARTHENAY, les délais liés aux temps de trajet aggraverait la situation.*

*-Gilbert LASCOUT, ancien Maire, présent dans la salle en sa qualité de correspondant de presse, et autorisé par Madame le Maire à s'exprimer sur cette question, rappelle que depuis dix ans, régulièrement, lors de chaque fête de Sainte Barbe organisée au centre de secours de THÉNEZAY, l'ensemble des élus, personnalités et sapeurs pompiers présents, expriment le souhait d'une construction de nouveaux locaux, le plus rapidement possible. Un peu de cohérence sur la question serait donc la bienvenue.*

*En parallèle, la réflexion entamée au cours de la séance du 8 octobre dernier sur la question du choix d'un terrain qui pourrait répondre au projet, est de nouveau ouverte par Madame le Maire.*

*Plusieurs localisations ont été envisagées mais restent à étudier :*

*-une parcelle communale située près du Collège (parcelle ZS n° 15 – contenance : 13.100 m<sup>2</sup>), sachant que la proximité de l'établissement et la charge liée à la viabilisation posent des difficultés,*

*-Les deux parcelles de terrain réservées auprès de la SAFER (parcelles YH n° 110 et 111, situées à « La Tourette », issues de la vente MARTEAU – SOURISSEAU/RIDOUARD) : bien situées et présentant une surface intéressante (6290 m<sup>2</sup>) mais leur classement en zone NP du P.L.U. s'oppose à tout projet de construction.*

*Plusieurs parcelles situées sur la Z.A. du Bois Bodin offrent une perspective supplémentaire.*

*On pourrait solliciter M. GALLIAS pour la revente d'une surface de 5000 m<sup>2</sup> à la Commune, sachant que dans ce secteur la viabilisation est déjà en place. Reste à connaître si ce dernier est vendeur et à quelles conditions.*

*M. Christophe MOREAU, PDG de la Sté T.I.B., vient de soumettre deux propositions à la Commune :*

*-T.I.B. se porterait acquéreur des actuels locaux du centre de secours pour un montant de 90.000 € et la Commune achèterait le bâtiment de la Z.A., au prix de 430.000 €.*

*-T.I.B. pourrait céder à la Commune la parcelle ZY 104 et une surface issue de la parcelle ZY 103 (sur une large équivalente à celle de la parcelle 104) pour un montant de 170.000 €.*

*Compte tenu de l'importance des montants proposés, ces offres ne pourront être retenues. Il sera toutefois demandé à M. MOREAU s'il serait éventuellement vendeur de la seule parcelle ZY 104 et pour quel montant (sachant que seule la viabilité électricité serait à réaliser sur ce terrain).*

*La question sera donc revue dès que la Commune sera en possession d'éléments d'information plus précis et le Conseil municipal sera alors invité à se prononcer.*

## **INFO SITUATION COMMERCE G20**

Madame le Maire apporte les informations, soulignant leur caractère confidentiel.  
(les propos ne seront pas retranscrits)

Pour ce qui concerne plus spécialement la Commune (sachant que l'on a beaucoup entendu, au cours de ces derniers jours, la question suivante, à savoir « Mais que fait la Commune pour résoudre ce problème ? »), Madame le Maire rappelle qu'elle a été placée, de façon brutale, devant les faits, sans information préalable et que des dispositions ont immédiatement été prises afin de réunir autour de M. et Mme OUDINA un ensemble d'acteurs en mesure de les aider à faire le point sur la situation, à réfléchir avec eux aux diverses dispositions à prendre, à les conseiller et à les accompagner, du mieux possible, dans leur fin d'activité. A noter aussi qu'il n'appartient pas à la Commune de s'immiscer dans des prises de décision d'ordre privé et qu'elle ne saurait donc se

substituer aux chefs d'entreprises et commerçants pour définir des orientations. Néanmoins, il faut rester confiants en l'avenir de ce commerce et à sa reprise sous une autre enseigne mais il est évident que la Commune restera privée de station service pendant plusieurs mois. Si aucun repreneur ne se manifestait, la Commune serait alors amenée à prendre des décisions.

### **INFO PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE OMNISPORTS**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réhabiliter les locaux de la salle omnisports. Une étude des travaux à opérer est en cours et des chiffrages ont été demandés. Cette opération pourrait donner lieu à une demande d'attribution de la D.E.T.R. (Programmation 2013). Le Conseil municipal sera invité à se prononcer sur cette question lors de sa prochaine séance. (La question sera également soumise au comité "travaux et bâtiments" lors d'une réunion prévue le 28 novembre).

### **INFO PROJET AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES ET ESPACES PUBLICS**

Madame le Maire observe que le lancement des travaux relevant de la 1ère tranche sera difficilement envisageable en cette fin d'année en l'attente de connaître la suite réservée aux trois demandes de subventions qui ont été déposées auprès du Conseil Général. De plus, une demande de financement va être formulée au titre d'un C.R.D.D. et pour les deux tranches de travaux réunies.

### **D 106-2012 : DEMANDES D'ACQUISITIONS DE TRONÇONS DE VOIRIE (CHEMIN RURAL DE VALETTE À LA LANDE ET CHEMIN RURAL DE LA MAISONNEAU À LA JARRIE)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que par correspondance en date du 23 octobre 2012, Madame Gwénaëlle BERGEON, domiciliée 4, rue des Voies – Vitré – 79600 ASSAIS LES JUMENTAUX, réitère sa demande d'acquisition du chemin rural dit de Valette à La Lande, desservant les parcelles BI n° 23, BI n° 24 et BI n° 26 sur lesquels se trouvent les bâtiments d'élevage de la SCEA CAPRIVOL et de M. Pierre GLORIAU (père de l'intéressée). Cette acquisition permettrait une remise en état de la voirie et offrirait un accès aux bâtiments.

En parallèle, Madame le Maire signale que des recherches opérées, depuis quelque temps, sur le régime juridique appliqué aux chemins ruraux, ont laissé apparaître, en vertu des dispositions de l'article L 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime que « lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée, après enquête, par le Conseil municipal ». Or, il est apparu, il y a quelque temps (au moment où Madame BERGEON a formulé sa première demande d'acquisition) que certains riverains empruntaient ce chemin et s'opposaient à sa cession.

Considérant ces éléments d'information, Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse de donner suite à la demande de cession de chemin transmise par Madame Gwénaëlle BERGEON et précise qu'il examinera ultérieurement la question de sa remise en état .

De plus, considérant que la demande de cession du chemin rural de la Maisonneau à la Jarrie formulée par M. Gilles MARTINEAU, domicilié à THÉNEZAY, lieudit « Toucheronde », présente un cas de figure identique puisqu'il est emprunté par le public, le Conseil municipal revient sur sa décision

prise lors de la séance du 6 septembre 2012 et l'annule, précisant qu'il ne sera pas donné suite à la demande d'acquisition formulée par M. Gilles MARTINEAU.

### **INFO PROJETS D'ACQUISITIONS DE TERRAINS EN VUE D'AMÉNAGEMENT DE LOTISSEMENT**

Madame le Maire rappelle qu'un terrain (parcelle ZN n° 118) a été inscrit en zone 1 AU\* du PLU en vue d'aménagement d'une zone à lotir, seulement en partie. Madame GUILBAULT, usufruitière, gérant les négociations en cours pour le compte de ses enfants, ne semble pas disposée à céder cette parcelle, du moins, dans l'immédiat.

Une opportunité pourrait se présenter dans le secteur des Ormeaux, sachant que Madame Marie-Odile MATHIEU-MATHÉ, propriétaire des parcelles AD n° 104, ZS n° 1 et n° 2 a laissé entendre qu'elle pourrait éventuellement céder les deux dernières parcelles à la Commune. Une proposition d'achat lui a été adressée sur la base de 1,56 à 2,00 € le m<sup>2</sup>.

### **D 107-2012 : PROGRAMME DE TRAVAUX PHOTOVOLTAÏQUES : MODIFICATION CONSULTATION ET CONSTITUTION GROUPE DE TRAVAIL (EXAMEN DES OFFRES)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la consultation lancée dans le cadre du programme de travaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux (logements de la gendarmerie et salle des fêtes « Michel BONNET ») a dû faire l'objet d'une modification en raison d'une erreur dans le C.T.P. (dimensions inexactes pour la toiture de la salle des fêtes). La date limite de réception des offres a donc été reportée au 29 novembre prochain à 12 h (au lieu du 5 novembre, initialement).

Le Conseil municipal prend acte de cette information et précise que le groupe de travail appelé à examiner les offres avec le concours du C.R.E.R. sera constitué de : Madame le Maire, MM. Thierry PASQUIER, Thierry DEJONCKHEERE et Jean-Louis PINEAU.

### **D 108-2012 : CRÉATION BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE : MODIFICATION DÉLIBÉRATIONS INITIALES (4 OCTOBRE et 8 DÉCEMBRE 2011)**

Rappelant les délibérations respectivement prises lors des séances des 4 octobre 2011 et 8 décembre 2011 pour création d'un budget « Photovoltaïque », le Conseil municipal, considérant que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les divers bâtiments communaux retenus (logements de la gendarmerie et salle des fêtes « Michel BONNET ») a pour vocation la revente totale de la production d'énergie, précise que le budget créé n'est pas, contrairement à ce qui a été initialement arrêté, un budget annexe mais qu'il s'agit d'un budget spécialement dédié à l'activité (avec comptabilité M4), soumis à la T.V.A. et qu'il s'agit également d'une régie rattachée disposant de l'autonomie financière.

### **D 109-2012 : RÉALISATION INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES : DÉSIGNATION MEMBRES DU GROUPE COMMUNAL D'ACTEURS LOCAUX**

Madame le Maire, rappelant au Conseil municipal le projet de réalisation de l'inventaire des zones humides sur le territoire de la Commune (et ce, au travers d'un regroupement de Communes mené au niveau du Pays de Gâtine) précise qu'il y a lieu de constituer un groupe communal d'acteurs locaux, sachant que le groupe « agriculture » issu du comité consultatif de la voirie a déjà proposé les candidatures de Monsieur Maurice BRAULT (Président de l'A.C.C.A. de THÉNEZAY) et de M. Gilles BOUSSQUAULT (pour représentation des agriculteurs).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Entérine les deux propositions déjà émises et désigne également :
- Messieurs Xavier GAULT, Joël GAULT et Olivier MARQUIS pour représentation des agriculteurs,
- Messieurs Jacky PROUST, Thierry DEJONCKHEERE et Jean-Jacques LÉON, membres du Conseil municipal.

**D 110-2012 : MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL COMMUNAUTAIRE (NETTOYEUR HAUTE PRESSION ET GROUPE ÉLECTROGÈNE) : ADOPTION CONVENTIONS CORRESPONDANTES**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité offerte par la Communauté de Communes du Pays Thénezéen d'une mise à disposition, auprès des Communes membres, des équipements suivants : un nettoyeur haute pression (mise à disposition pour un coût de 50,00 € par jour) et un groupe électrogène (mise à disposition pour un coût de 25,00 € par jour) puis elle soumet à l'examen des Conseillers le texte des deux conventions correspondantes.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :  
-adopte les deux conventions présentées en l'intégralité de leurs dispositions et autorise Madame le Maire à les signer.

**D 111-2012 : VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES ÉQUIPEMENTS ET BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la consultation en cours (gérée par Jean-Louis PINEAU, Adjoint) portant sur les vérifications et contrôles réglementaires sécurité à réaliser sur un certain nombre d'équipements et bâtiments communaux : cloches de l'église, installations de chauffage de l'église, ascenseur de la mairie, installations électriques et de chauffage (gaz) dans les bâtiments communaux, portails de la gendarmerie, équipements sportifs, structures de jeux, appareils de levage et de manutention, etc. (les contrats en cours arrivant à expiration à la date du 31 décembre 2012).

Le Conseil municipal prend acte de cette information et confie à Madame le Maire le soin de procéder, au terme de la consultation, aux choix des divers prestataires à retenir et de signer les contrats à intervenir. Il rappelle en outre que les dépenses liées à ces divers contrôles font l'objet d'une prise en charge à partir des crédits inscrits au compte 6156 du budget principal.

**D 112-2012 : PROGRAMME D'ACTION ÉDUCATIVE SCOLAIRE 2012-2013 : MODIFICATION PROGRAMME D'ACTIVITÉS ECOLE PRIMAIRE « GERMAIN RALLON »**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération prise lors de la séance du 8 octobre dernier dans le cadre du programme d'action éducative scolaire de l'année 2012-2013 et son adoption du programme défini pour chacun des trois établissements scolaires concernés.

S'agissant du programme arrêté pour l'école primaire « Germain RALLON », dont le thème retenu portera sur la découverte des arts du théâtre, il est apparu nécessaire d'en revoir la composition et les montants associés.

Le programme retenu à titre définitif serait le suivant :

<b><u>Nature dépense</u></b>		<b><u>Classe(s) concernée(s)</u></b>	<b><u>Coût</u></b>
<b><i>Déplacements</i></b>	Visite Théâtre de THOUARS	CP	160,00 €
	Visite théâtre de THOUARS	CE1-CE2 et CM1-CM2	280,00 €
	Spectacle « Le Gamin » (Transports)	CE1-CE2	245,00 €
	Déplacements Alain FRITSCH (Metteur en scène Compagnie « la Chaloupe »).	CM1-CM2	113,40 €
	Déplacements Maxime SENDRÉ (Metteur en	CP-CE1-CE2	40,00 €

	scène).		
<b>Interventions</b> <b>Mise en scène</b>	Maxime SENDRÉ.	CP –CE1-CE2	400,00 €
	Alain FRITSCH.	CM	165,00 €
<b>Entrées Spectacle</b>	« Le Gamin »	CE1 –CE2	94,50 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le nouveau programme d'activités venant d'être présenté par Madame le Maire,
- précise que l'ensemble des autres dispositions précisées aux termes de la délibération du 8 octobre 2012 restent inchangées.

**D 113-2012 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**  
**À LA SECTION U.N.C. THÉNEZAY-AUBIGNY-PRESSIGNY**

Sur proposition de Madame le Maire, laquelle rappelle au Conseil municipal son accord de principe émis lors de la séance du 6 septembre dernier en vue de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de la section U.N.C. THÉNEZAY-AUBIGNY-PRESSIGNY, et ce, dans le cadre du financement de l'acquisition d'un drapeau cantonal Déportés-S.T.O.,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder à la section U.N.C. THÉNEZAY-AUBIGNY-PRESSIGNY une subvention d'un montant de 200,00 €,
- Précise que la dépense correspondante sera mandatée à partir des crédits inscrits au compte 6574 du budget principal – exercice 2012.

**D 114-2012 : ÉCRITURES COMPTABLES**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux écritures comptables ci-après détaillées :

*1° - Vote de crédits supplémentaires – opérations d'ordre patrimoniales – Budget principal*  
*Exercice 2012 :*

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
<b><u>FRAIS D'ÉTUDE COMPTABILISÉS AVEC LES TRAVAUX DE "CHAUFFAGE MAIRIE"</u></b>			
041/2031	CHAUFFAGE MAIRIE : frais d'étude		9.107,54
041/21311	CHAUFFAGE MAIRIE : mairie	4.553,77	
041/21318	CHAUFFAGE MAIRIE : Centre médico-social	2.276,88	
	Bibliothèque	2.276,89	
	<b>TOTAL ÉGAL.....</b>	<b>9.107,54</b>	<b>9.107,54</b>

2° - *Vote de crédits supplémentaires – Opérations d'ordre – travaux en régie – Budget principal*  
*Exercice 2012 :*

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
042/722	Travaux en régie : réaménagement accès MAIRIE		1.057,78
023	Virement à la section d'investissement	1.057,78	
021	Virement de la section de fonctionnement		1.057,78
040/2151	Travx régie : réaménagement accès MAIRIE	1.057,78	
<b>TOTAL EGAL.....</b>		<b>2.115,56</b>	<b>2.115,56</b>

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
042/722	Travx régie : installation fenêtres & porte MAIRIE		15.955,22
023	Virement à la section d'investissement	15.955,22	
021	Virement de la section de fonctionnement		15.955,22
040/21318	Travx régie : installation fenêtres & porte MAIRIE	15.955,22	
<b>TOTAL ÉGAL.....</b>		<b>31.910,44</b>	<b>31.910,44</b>

3° - *Virements de crédits – Budget principal – exercice 2012 :*

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres bâtiments publics	21/21318	430,00		
Autres immobilisations corporelles : achat radio laser EGR			21/2188	180,00
achat armoire portes battantes EAF			21/2188	250,00
		<b>430,00</b>		<b>430,00</b>

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
ESPACE RONDIER : frais d'étude	0021/2031	2.900,00		
Subvention d'équipement versée : bâtiments et installations BP "PHOTOVOLTAIQUE" :			204/2041642	2.900,00
Frais d'étude - d'insertion = 1645,30 (régées en 2011 par le BP)				

Frais d'insertion : avis rectificatif consultation = 145,15				
Installation panneaux = 1056,15				
ESPACE RONDIER : frais d'étude	0021/2031	4.100,00		
Frais d'étude : COE bâtiments communaux			20/2031	4.100,00
		<b>7.000,00</b>		<b>7.000,00</b>

4° - Vote de crédits supplémentaires – BUDGET « PHOTOVOLTAÏQUE » :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
13/1314	Subvention Commune (B.P.)		2.900,00
20/2033	Frais d'insertion : avis rectificatif consultation = 145,15	150,00	
21/2138	Autres constructions : installations panneaux = 1.056,15	1.100,00	
	<u>TRANSFERT DES DÉPENSES RÉGLÉES PAR LE BP</u>		
20/2031	Frais d'étude = 1.100,32	1.105,00	
20/2033	Frais d'insertion = 544,98	545,00	
	<b>TOTAL EGAL.....</b>	<b>2.900,00</b>	<b>2.900,00</b>

5° - Ecritures de transfert du budget principal au budget PHOTOVOLTAÏQUE :

Il est rappelé que le budget « Photovoltaïque », créé en octobre 2011, n'a pu donner lieu à un vote en raison des difficultés financières rencontrées n'ayant pas permis de lancer le programme de travaux prévu (la seule offre de prêt faite à la Commune n'atteignant pas le montant nécessaire au financement des travaux). Les dépenses engagées ont donc été réglées, à titre exceptionnel, sur le budget principal. Il est donc nécessaire, désormais, de procéder à la régularisation des écritures, du budget principal vers le budget photovoltaïque voté en 2012.

**RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES MANDATÉES SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2011 :**

Compte	Fournisseur	Libellé dépense	Date	Réf. mandat	Montant
20/2031	ALPHA GÉOMÈTRE	Division parcellaire	16.12.2011	978	550,16
20/2033	ALPHA GÉOMÈTRE	Division parcellaire	16.12.2011	979	550,16
		<b>S/Total</b>			<b>1.100,32</b>
20/2033	MEDIALEX	Frais publication consultation journal C.O.	16.12.2011	980	455,28
20/2033	MEDIALEX	Frais de publication consultation (dématérialisée)	16.12.2011	981	89,70
		<b>S/Total</b>			<b>544,98</b>
		<b>TOTAL</b>			<b>1.645,30</b>

Les écritures de transfert du budget principal au budget photovoltaïque se feront de la manière suivante :  
 Budget principal : TITRE au C/2031 pour chaque mandat et TITRE au C/2033 pour chaque mandat.  
 Budget « Photovoltaïque » : Mandat au C/2031 pour chaque dépense et MANDAT au C/2033 pour chaque dépense.

**INFO RECENSEMENT DE POPULATION 2013:**

Un recensement général de la population aura lieu en 2013, du 16 janvier au 17 février. La Mairie recherche des candidats pour les fonctions d'agent recenseur (quatre personnes devront intervenir).

#### **QUESTIONS ET INFOS DIVERSES:**

Madame le Maire apporte les infos suivantes:

*-Attribution du trophée de "l'entreprise citoyenne"*: Dans le cadre de cette opération, organisée par la Nouvelle République avec le concours de plusieurs partenaires, la Commune va se voir remettre ce trophée par le SDIS 79, pour sa mise à disposition de deux agents communaux dans le cadre des interventions assurées par le centre de secours.

*-Situation et perspectives médicales* ("Évolution" de la situation): Une réunion de travail s'est tenue avec le Pays de Gâtine (Ronan CESBRON), le Président de l'Ordre Départemental des Médecins (Dr BONNIN) et les médecins locaux (Dr GRAPPILLARD et Dr MOROSINI). Les précisions alors apportées et dispositions prises ont été les suivantes (reste à savoir si elles restent inchangées à ce jour...): dans la perspective du départ en retraite, le 31 décembre prochain, du Dr MOROSINI, les médecins de SAINT LOUP ont fait savoir qu'ils seraient prêts, en l'attente de l'arrivée d'un nouveau médecin, à assurer deux demi-journées de permanence à THÉNEZAY sous réserve de pouvoir disposer d'un secrétariat. En parallèle, le Dr BONNIN se charge de rechercher un médecin (statut collaborateur). Toutefois, nous ne disposons d'aucune information, à ce jour, sur l'évolution de la question. De toute façon, il faudra qu'une information précise soit apportée à la population avant la fin de cette année. Du côté projet de cession d'une cellule de la Cité Rondier à M. Emmanuel GAUVIN, là encore, l'incertitude règne (M. GAUVIN hésitant désormais à acquérir le local du fait de coûts de réhabilitation qui lui semblent élevés). La Commune pourrait en conséquence conserver le local afin d'y aménager un cabinet permettant l'accueil éventuel d'un nouveau médecin.

*-Comité consultation "Animation – Loisirs et Fêtes"*: Deux nouveaux membres (M. Jacques DAVAULT et Mme Catherine DEZANNEAU) vont être intégrés au groupe (accord du Conseil municipal).

*-Acquisition d'un tracteur*: la livraison de ce véhicule (de marque John DEERE) vient d'être effectuée.

*-Raccordement du hameau de "La Chaignerotte" au réseau téléphonique*: Lors d'un récent passage en Mairie, M. Patrick GLORIAU a informé Madame le Maire de son refus absolu de payer les frais de raccordement de son exploitation au réseau téléphonique et a menacé la Commune d'un recours contentieux. Le conseil juridique apporté sur l'affaire laisse apparaître une possibilité de condamnation de la Commune (éventuellement partagée avec France Télécom) du fait de la signature de la commande, mais il se pourrait aussi que la justice considère un cas d'enrichissement sans cause à l'encontre du pétitionnaire. Dans l'immédiat, une prise de contact a été effectuée auprès de France Télécom afin de faire le point sur la question. Madame le Maire ne cache pas sa déception face à cette situation consistant à profiter d'une erreur pour en tirer un profit personnel.

*-Rencontre avec les nouveaux arrivants*: comme chaque année, cette rencontre avec les nouveaux venus dans la Commune a été un moment de rencontre très chaleureux et convivial.

*-Problèmes de voisinage à la Cité des Lilas*: Une pétition signée d'un ensemble de locataires se plaignant de nuisances diverses dues à l'incivisme d'une famille a été transmise à Habitat Nord Deux-Sèvres, lequel gère actuellement la situation (une mise en demeure, assortie d'un délai d'un mois, a été adressée aux responsables des troubles dont on attend désormais de meilleurs comportements). A noter que ces derniers ont également répondu aux reproches qui leur ont été adressés, faisant état d'un harcèlement à leur égard.

#### **ACTIVITÉS "Animations-Loisirs et Fêtes"** (Exposé de Joëlle DAVAULT).

-Le 24 octobre dernier, une réunion de préparation du Téléthon 2012 a été organisée à LA PEYRATTE (Joëlle DAVAULT indique le programme des activités retenues sur les deux jours).

-Les livres destinés à être remis aux enfants des écoles, à l'occasion des fêtes de Noël, viennent d'être commandés.

-Une réunion organisée le 6 novembre a permis de faire le point sur la "Journée des associations" du 15 septembre dernier et de réfléchir à celle de l'année 2013. Bien que le public ne soit pas nombreux, les associations tiennent à reconduire cette manifestation mais en optant pour une formule différente. En 2013, on retiendra le dimanche 29 septembre et les associations seront présentes dans la salle des fêtes, s'intégrant au contexte du déroulement du marché hebdomadaire.

-Une réunion du comité, prévue jeudi prochain, permettra de préparer la cérémonie du 11 Novembre et les membres se pencheront également sur la question d'un marché estival en 2013 (prévu le 16 juin).

-A noter que de nouvelles décorations de Noël ont été achetées et que la pose des illuminations est prévue du 3 au 7 décembre.

**COMITÉ "Communication – Bulletin municipal – Site Internet":** Thierry PASQUIER rappelle que la dernière édition du bulletin municipal vient d'être distribuée. Quelques oublis au niveau de la distribution (des relances ont été effectuées auprès des services de la poste).

### **INFOS COMMUNAUTAIRES** (Exposé de Jacky PROUST)

Les questions essentiellement traitées lors du dernier conseil communautaire:

-Compétence "développement économique": rappel de la réunion qui s'est tenue à LA PEYRATTE sur le thème de l'agriculture (soixante-dix présentes et des témoignages d'agriculteurs qui ont retenu toute l'attention du public).

-Activité "Solidair'Net": le programme des formations prévues se poursuit avec l'arrivée d'un deuxième groupe.

-Compétence "Aménagement du territoire": une réunion a été organisée à LA PEYRATTE dans le cadre de l'élaboration du S.C.O.T. et divers ateliers de réflexion ont été organisés autour de thèmes divers.

-Compétence "Voirie": le réaménagement de la V.C. N° 18 (à OROUX) a nécessité des travaux complémentaires (pour un montant de 3.300,00 €).

-Compétence "Broyage-fauchage": l'entreprise FRAGUT a été retenue au terme d'une consultation (montant du marché: 97.743,00 € par an). A noter que cette compétence va peut être revenir aux Communes dans le cadre de la mise en place de la réforme territoriale.

-Compétence "Environnement et gestion des déchets": la semaine prochaine sera "Semaine européenne de la réduction des déchets" et une visite de la Sté SITA (installée à POITIERS) a été prévue, ainsi qu'une ouverture des déchetteries au public. Par ailleurs la remise des composteurs aura lieu le 24 novembre prochain

-Compétence "Enfance Jeunesse": la dissolution de l'association CIGAL semble se profiler.

-Compétence "Aide à la personne": un bilan de l'année qui s'achève laisse apparaître un quota de 27.500 heures réalisées pour 29.000 prévues. Une certaine inquiétude apparaît dans la mesure où ce service, qui est le seul à être géré au niveau communautaire, ne sera pas intégré dans le cadre de la mise en place du nouveau découpage territorial. Sans doute serait-il prudent de le rapprocher, dès que possible, de l'A.D.M.R. ou des services de l'E.H.P.A.D.

Des dispositions viennent d'être prises pour l'augmentation de la base du temps de travail des agents du S.A.D. (25/35 èmes).

Avant de mettre fin à la séance, Madame le Maire indique quelques dates à retenir:

-20 novembre: réunion "NATUR'AGIR".

-21 novembre: visite du centre de tri de POITIERS et également, à 18h: vernissage d'une nouvelle exposition artistique en Mairie, puis, à 18h 30: "Histoire de Lire" à la bibliothèque municipale.

-22 novembre: réunion du Conseil communautaire à DOUX (20h 30).

-5 décembre: rencontre avec le Directeur Académique afin d'évoquer l'avenir de l'école maternelle "Augustine FOUILLÉE" (la menace de fermeture de l'une des classes refait surface).

-6 décembre: prochaine séance de Conseil municipal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h 30.